



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°22-2023-252

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DDETS 22 / POLE ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES ET RELATIONS DU TRAVAIL

22-2023-10-30-00001 - Arrêté portant sur l'établissement de la liste des personnes habilitées à assister un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors d'une rupture conventionnelle (8 pages) Page 3

DDETS 22 / POLE EMPLOI SOLIDARITES

22-2023-10-30-00002 - Arrêté relatif à la composition de la commission départementale de la médiation en matière de logement social (3 pages) Page 12

Préfecture des Côtes d'Armor / DRCT

22-2023-10-19-00001 - Arrêté portant modification de la composition de la commission de suivi de site pour le centre technique d'enfouissement de déchets de Launay Lantic géré par le Syndicat mixte Kerval Centre Armor (4 pages) Page 16

DDETS 22

22-2023-10-30-00001

Arrêté portant sur l'établissement de la liste des personnes habilitées à assister un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors d'une rupture conventionnelle



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
De l'Emploi, du Travail et des
Solidarités des Côtes-d'Armor**

**Arrêté Portant sur l'établissement de la liste des personnes habilitées
à assister un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement
ou lors d'une rupture conventionnelle.**

Le Préfet du département des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU les articles L. 1232-4 et L. 1233-13 du code du travail,

VU l'article L. 1237-12 du code du travail,

VU les articles L. 1232-7 à L. 1232-14 et L. 2411-21 du code du travail,

VU les articles R. 1232-1 à R. 1232-3 du code du travail,

VU les articles D. 1232-4 à D. 1232-12 du code du travail,

APRÈS consultation des organisations représentatives visées à l'article L. 1232-7,

SUR proposition de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
des Côtes-d'Armor,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées à venir assister **gratuitement**, sur sa demande, un
salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement, ou lors (du ou des) entretiens
précédant la rupture conventionnelle, **en l'absence d'institutions représentatives du
personnel dans l'entreprise**, est composée comme suit :

Madame ALAVOINE Sabine - CFDT - Conductrice de car
5 rue Gambetta - 22100 DINAN
Tél. : 621983647

Monsieur AMICEL Anthony - CFDT - Conducteur de ligne agro alimentaire
15 rue Madeleine et Suzanne LE GALLIC - 56800 PLOERMEL
Tél. : 06 19 41 89 95

Monsieur BLIN Michel - SOLIDAIRES 22 - Retraité Enseignant
25 Rue du Rusquet - 22300 LANNION
Tél. : 02 96 48 21 09

Madame BOBIN Amandine - CFDT - Auxiliaire de vie sociale
10 La Nöé - 22230 SAINT-LAUNEUC
Tél. : 06 60 50 73 94

Monsieur BOTREL Michel - CFDT - Retraité Agent SNCF
93 Bld Edouard Prigent - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 13 55 05 32

Madame BOUGEARD Claudine - FO - Educatrice Technique Spécialisée
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur BOUGUET Yoann - CFDT - Préparateur en pharmacie
93 Bld Edouard Prigent - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 07 87 46 88 53

Monsieur BOURHIS Yvon - FO - Retraité Technicien ht qualifié - Pôle Emploi
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame BRUNET Anne - FO - Directrice de magasin
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur CABOURG Jérémy - FO - Chauffeur Poids lourd
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur CADET Eric - FO - Magasinier vendeur conseil
5 Rue de Brest - 22001 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame CARNEC Annick - CGT - Retraîtée Fonction Publique Territoriale
2 Centre Henry Dunant - 22500 PAIMPOL
Tél. : 06 66 89 13 93

Monsieur CAVÉ Christophe - CFTC - Chauffeur routier SPL
4 rue du clos Basnier - 22100 DINAN
Tél. : 06 42 36 39 72

Madame CEUGNART Armelle - FO - Caissière
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame CHAIX Christine - FO - Conseillère Service Assurance Maladie
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame CHAPALAIN Herveline - SOLIDAIRES 22 - Chargée de mission
Rue Zenaïde Fleuriot - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 13 21 77 65

Monsieur CHAUVIN Jean-Yves - CFDT - Agent de quai
1 rue du Joncheray - 22400 LANDEHEN
Tél. : 06 84 97 93 09

Monsieur CHICOU Sébastien - CGT - Retraité agroalimentaire
27 Rue De La Trinité - 22200 GUINGAMP
Tél. : 06 13 50 58 80

Monsieur COCAULT David - SOLIDAIRES 22 - Contrôleur des Finances Publiques
5 La Gravelle - 22800 LE FŒIL
Tél. : 07 88 48 72 63

Monsieur COETMEUR Anthony - CGT - Agent d'exploitation spécialisé
13 Rue Abbé Gibert - 22110 ROSTRENEN
Tél. : 06 95 24 47 01

Monsieur CONSTANTIN Adrian - FO - Vendeur automobiles
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur CORBEL Jean Paul - CFDT - Cuisinier marin
4 La Force Martin - 22800 LANFAINS
Tél. : 06 85 72 29 75

Monsieur COSSON Nicolas - CGT - Magasinier cariste
75/77 Rue Théodule Ribot - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 22 06 19 58

Madame CROGUENNEC Isabelle - FO - Infirmière Diplômée d'État
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame DA MOTA Laura - FO - Vendeuse
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur DOLCI Patrick - CFE/CGC - Responsable données technique de production
5 lieu-dit COUEFFAN - 22800 LE FŒIL
Tél. : 06 77 03 62 96

Monsieur DUMONT Benoit - CGT - Ingénieur météorologique
15 Rue Des Patriotes - 22300 LANNION
Tél. : 06 81 76 06 66

Monsieur ELIOT Bruno - CFDT - Technicien méthode retraité (AIRBUS)
4 rue Salud Ar Sklerder - 22560 PLEMEUR BODOU
Tél. : 06 49 23 27 27

Monsieur FAUCON Alban - CFTC - Infirmier Intérimaire
9 Rue de Menic - 22520 BINIC
Tél. : 06 24 92 51 12

Monsieur FRANCIOSI Eric - CGT - Agent SNCF
27 Rue De La Trinité - 22200 GUINGAMP
Tél. : 06 85 18 25 96

Monsieur GAUTHIER Patrick - FO - Retraité Fonction Publique État
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame GAUTIER Sonia - CFDT - Ouvrière agroalimentaire
36 rue de Moncontour - 22600 LOUDEAC
Tél. : 06 82 71 28 02

Madame GAYET Gwénola - FO - Infirmière
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur GERBER Hervé - CFDT - Technico - Commercial
Les Yards - La Croix Bertrand - 22120 YFFINIAC
Tél. : 06 95 54 05 40

Madame GHETTI Colette - CGT - Retraitée du Commerce
5 Rue Gambetta - 22100 DINAN
Tél. : 06 86 85 19 70

Monsieur GIFFARD Marc - CFDT - Responsable Technique et HSE
93 Bld Edouard Prigent - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 65 53 40 45

Monsieur GONNIDEC Fabrice - CFDT - Enseignant
5 rue Gambetta - 22100 DINAN
Tél. : 02 96 83 36 96

Monsieur GOUEDARD Raphael - CFTC - Conducteur
93 Bld Edouard Prigent - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 16 79 04 54

Monsieur GOUGEON Antoine - FO - Éducateur spécialisé
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur GUILLAUME Hervé - CGT - Responsable de clientèle
27 Rue De La Trinité - 22200 GUINGAMP
Tél. : 06 88 77 41 20

Monsieur GUYOMARD Jean-Noël - CGT - Agent Protection Sociale
75/77 Rue Théodule Ribot - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 04 07 71 97

Monsieur HARDY Bertrand - CFE/CGC - Retraité Cadre bancaire
93 Bld Edouard Prigent - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 17 92 10 12

Monsieur HIAS Sébastien - CFTC - Conducteur de cars
93 Bld Edouard Prigent - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 27 87 50 68

Monsieur HOCHEDÉ Gilles - FO - Directeur de magasin
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur HOUWAER Guillaume - CGT - Agent de service qualifié propreté
15 Rue Des Patriotes - 22300 LANNION
Tél. : 06 44 84 94 51

Madame JASTRZEBSKI Céline - FO - Inspecteur du recouvrement
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur JEHAN Daniel - CGT - Retraité CD22
19 Rue du Jeu De Paume - 22400 LAMBALLE-ARMOR
Tél. : 06 42 11 50 41

Madame JOSSE Karine - CFDT - Ouvrière agricole
14 rue Hentreze - 22530 MUR DE BRETAGNE
Tél. : 06 87 23 29 45

Monsieur JOUEO Louis - FO - Chauffeur-livreur
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur KNAPP Stéphane - FO - Formateur de conducteur poids lourds
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame KOVACS-DOREY Céline - FO - Gestionnaire contrats/marché
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur LE BEAU Vincent - FO - Electricien
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur LE BLEIZ Jean - FO - Aide-médico psychologique
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame LE CALVEZ Dominique - CGT - Aide-soignante / Retraîtée
2 Centre Henry Dunant - 22500 PAIMPOL
Tél. : 06 18 28 11 45

Monsieur LE CALVEZ Patrick Alain - CGT - Salarié intérimaire
2 Centre Henry Dunant - 22500 PAIMPOL
Tél. : 06 18 28 11 45

Madame LE CREURER Dominique - FO - Auxiliaire de vie sociale
93 Bld Édouard Prigent 5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur LE DROGO Joël - FO - Agent de production
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur LE FLOCH Philippe - CFTC - Conducteur de cars
93 Bld Edouard Prigent - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 11 55 00 17

Monsieur LE JEANNIC Yann - FO - Opérateur logistique
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur LE NOZAHIC Elodie - CFTC - Chauffeur routier PL
93 Bld Edouard Prigent - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 84 44 11 09

Madame LE PAGE Aurélie - CFDT - Aide-soignante
93 Bld Edouard Prigent - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 07 87 22 70 61

Monsieur LE POTTIER Jean-Luc - FO - Chauffeur Routier Retraité
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur LE QUEAU Serge - SOLIDAIRES 22 - Retraité Agent de la Poste
14 Saint Quihouet - 22940 PLAINTEL
Tél. : 06 80 95 85 17

Monsieur LE TERTRE Yann - FO - Agent commercial de conduite
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame LE TERTRE Carine - FO - Aide-soignante
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur LEANDRI Yohan - UNSA - Agent Fonction Publique
93 Bld Edouard Prigent - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 69 95 97 00

Madame LESAUVAGE Valérie - FO - Auxiliaire de vie / Retraîtée
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame LINCOT Joelle - CFDT - Employée de banque
23 Rue de la Traversière - 22530 MUR DE BRETAGNE
Tél. : 06 32 03 81 66

Monsieur LOISON Patrice - FO - Retraité Opérateur
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur MAGET Pierre - CFDT - Directeur des politiques sociales et médico-sociales retraité (AGRICA)
8 rue Saint Gonval - 22710 PENVENAN
Tél. : 06 09 10 76 65

Monsieur MAHÉ Fabrice - FO - Employé
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur MALLET Daniel - FO - Retraité Conseiller principal d'éducation
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame MALLET Guylaine - FO - Assistante de Direction / Retraîtée
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur NICOL Matthieu - CGT - Infirmier en soins généraux
75/77 Rue Théodule Ribot - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 84 38 74 12

Madame PARENT Aurore - FO - Surveillante de nuit
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame PARIS Hélène - CFDT - Formatrice Retraitée
13, Rue Victor Rault - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 82 93 34 97

Monsieur PETTRÉ Adrien - CGT - Technicien maintenance ascenseurs
19 Rue du Jeu De Paume - 22400 LAMBALLE-ARMOR
Tél. : 06 74 45 26 03

Monsieur PIERRE Denis - CGT - Ouvrier VRD TP
27 Rue De La Trinité - 22200 GUINGAMP
Tél. : 06 02 34 47 17

Monsieur RAHIB Henri - CGT - Chauffeur - Livreur / Retraité
27 Rue De La Trinité - 22200 GUINGAMP
Tél. : 06 62 56 78 33

Madame RANNOU Marie-Noëlle - FO - Inspecteur du recouvrement / Retraitée
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur RICHARD Yohan - FO - Conseiller de mode
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur ROLLAND Fabrice - CFTC - Conducteur voyageurs
5 Lieu Dit sur la Rue - 22940 PLAINTEL
Tél. : 06 23 39 12 48

Madame ROPARTZ Catherine - FO - Assistante administrative et finances
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur RUMEN Gilles - CGT - Conducteur receveur
27 Rue De La Trinité - 22200 GUINGAMP
Tél. : 06 27 32 83 76

Madame SAINT-LOUIS Karelle - FO - Conseillère en Économie Sociale et Familiale
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur SAVÈAN Philippe - FO - Chauffeur Livreur Bâtiment
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Monsieur TACHEVIN Claude-Alain - CGT - Conducteur de car
75/77 Rue Théodule Ribot - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 06 37 80 38 65

Monsieur TORCHARD Jean-Pierre - FO - Retraité
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame TOUDIC Gwenaella - FO - Accompagnatrice socio-professionnelle
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame VALADAS Pascale - FO - Auxiliaire de vie
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Madame VEZIE Stéphanie - CGT - Aide-soignante
5 Rue Gambetta - 22100 DINAN
Tél. : 06 16 79 21 88

Monsieur VRIGNON Manuel - FO - Employé logistique
5 Rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 62 63

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L. 1232-7 du code du travail, la liste ci-dessus ne comporte pas de conseillers prud'hommes en activité.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article D. 1232-6 du code du travail, la liste des conseillers du salarié est soumise à révision tous les 3 ans.

Article 4 : Leur mission permanente s'exerce exclusivement dans le département des Côtes-d'Armor et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article D. 1232-5 du code du travail, la liste est tenue à la disposition des salariés dans chaque section d'inspection du travail de la DDETS des Côtes-d'Armor et dans chaque mairie du département des Côtes-d'Armor.

Article 6 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral en date du 7 octobre 2022, pour la durée de validité restant à courir soit jusqu'au **23 août 2025**.

Article 7 : Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Côtes-d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Saint-Brieuc, le **30 OCT. 2023**

Le Préfet


Stéphane ROUVÉ

DDETS 22

22-2023-10-30-00002

Arrêté relatif à la composition de la commission
départementale de la médiation en matière de
logement social

Service Solidarités

Arrêté

**relatif à la composition de la commission départementale de médiation
en matière de logement social**

**Le préfet des Côtes d'Armor,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L365-2, L365-4, L441 à L441-2-6 et R441-13 à R441-18-1 ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L115-2-1 ;
- Vu la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et notamment son article 41 ;
- Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale et notamment son article 7 ;
- Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;
- Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (LEC) ;
- Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu le décret n° 2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable modifiant notamment la composition de la commission et introduisant la possibilité de renouveler deux fois le mandat des membres ;
- Vu le décret n° 2017-834 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande et d'attribution de logement social, et plus particulièrement son article 22 ;
- Vu le décret du 30 mars 2022 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes d'Armor ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 22 mars 2021 nommant Madame Annie GUYADER, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Côtes d'Armor ;
- Vu les propositions des différents collèges représentés au sein de la commission ;
- Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Côtes d'Armor

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de médiation est ainsi composée :

1° Un collège composé de trois représentants des services déconcentrés de l'État dans le département parmi :

- Le préfet ou son représentant ;
- La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Côtes d'Armor, ou son représentant ;
- Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor, ou son représentant.

2° Un collège composé des membres suivants :

- **Un représentant du conseil départemental des Côtes d'Armor :**

Titulaire : Madame Gaëlle ROUTIER, Conseillère départementale

Suppléante : Madame Maud LE FOL, Assistante sociale

- **Un représentant des établissements publics de coopération intercommunale ayant signé la convention intercommunale d'attribution mentionnée à l'article L441-1-6**

Titulaire : Madame Martine HUBERT, Conseillère Communautaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Suppléante : Madame Claudine GUILLOU, Vice-Présidente de Guingamp Paimpol Agglomération

- **Un représentant des communes des Côtes d'Armor :**

Titulaire : Monsieur Jean-Luc GOUYETTE, Maire de Quessoy

Suppléant : Monsieur Thierry SIMELIERE, Maire de Saint-Quay-Portrieux

3° Un collège composé des membres suivants :

- **Un représentant des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte agréées.**

Titulaire : Madame Isabelle Dabilly, Directrice de la gestion locative BSB-Les Foyers

Suppléante 1 : Madame Carole SALMON, Responsable service relations clientèle Terres d'Armor Habitat

Suppléante 2 : Madame Hélène KERIVEL, Responsable d'agence, NEOTOA

Suppléante 3 : Madame Emilie AUVEPRE, Directrice d'agence, Armorique Habitat

- **Un représentant des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.**

Titulaire : Madame Emilie GUENO, Conseillère en économie sociale et familiale – SOLIHA AIS

Suppléante : Madame Claire CHAINAY, Conseillère en économie sociale et familiale – SOLIHA AIS

- **Un représentant des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale.**

Titulaire : Madame Gaëlle DE GUIBERT, Directrice de l'association Penthièvre Actions

Suppléant : Monsieur Hervé OLLIVRO, Directeur de l'association Maison de l'Argoat

Suppléant : Monsieur Loïc CAURET, Président de l'association Penthièvre Actions

4° Un collège composé des membres suivants :

- **Un représentant d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation.**

Titulaire : Madame Annie ROUSSANNE, Membre de la Confédération Syndicale des Familles

Suppléant : Monsieur Bernard CROGUENNEC, Membre de l'Union Départementale Consommation Logement et Cadre de Vie – Union locale de Saint-Brieuc

- **Deux représentants des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.**

Titulaire 1 : Madame Marlène SIMIER, Directrice de l'Union Départementale des Associations Familiales

Titulaire 2 : Monsieur Samuel FERLICOT, Responsable du pôle habitat de l'association STEREDENN

Suppléante 1 : Madame Blandine DONNET, Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales

Suppléant 2 : Monsieur Stéphane MARTIN, Directeur de l'agence régionale Bretagne de la Fondation Abbé Pierre

5° Un collège composé des membres suivants :

- **Deux représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département.**

Titulaire 1 : Madame Maud PRIGENT, Représentante de Familles Rurales

Suppléante 1 : Madame Laure LE COQUIL, Représentante de Familles Rurales

Titulaire 2 : Aurélie JOUANNO, Chargée de Mission, agence régionale Bretagne, Fondation Abbé Pierre

Suppléante 2 : Marie-Christine DETRAZ, Bénévole de l'agence régionale Bretagne, Fondation Abbé Pierre

- **Un représentant désigné par les instances de concertation.**

Titulaire : Madame Dominique FEURGARD, Directrice de l'association Noz Deiz

Suppléante : Madame Morgane BRILLAULT, Déléguée du Conseil régionale des Personnes Accueillies/Accompagnées

6° Une personnalité qualifiée qui assure la **présidence** et qui dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix :

Titulaire : Monsieur Dominique BRICHON

Article 2 : Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) dans le département assiste également à la commission à titre consultatif.

Article 3 : La commission élit parmi ses membres un ou deux vice-présidents qui exercent les attributions du président en l'absence de ce dernier.

Article 4 : Le secrétariat de la commission est assuré par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Côtes d'Armor.

Article 5 : Les arrêtés préfectoraux du 04/02/2021, du 20/02/2021 et du 01/12/2021 sont abrogés.

Article 6 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Côtes d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le **30 OCT. 2023**

Le Préfet,

Stéphane ROUVÉ

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2023-10-19-00001

Arrêté portant modification de la composition
de la commission de suivi de site pour le centre
technique d'enfouissement de déchets de
Launay Lantic géré par le Syndicat mixte Kerval
Centre Armor



Arrêté
portant modification de la composition de la commission de suivi de site
pour le centre technique d'enfouissement de déchets de Launay Lantic
géré par le Syndicat mixte Kerval Centre Armor

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 125-1 et suivants et R 125-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes d'Armor,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023, portant délégation de signature à M. David COCHU, secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2001, modifié, autorisant le SMITOM de Launay Lantic à exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux sur le site de Launay Lantic - la Fontaine Trémargat - sur la commune de Lantic ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2018 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de suivi du site de Launay Lantic exploité par le syndicat mixte Kerval Centre Armor ;

Considérant que l'association COBEN est devenue Glaz Natur ;

Considérant que le Conseil Départemental a perdu la compétence « déchets » au profit du Conseil Régional ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La Commission de Suivi de Site du Centre technique d'Enfouissement de LANTIC exploité par le syndicat KERVAL CENTRE ARMOR est ainsi modifiée :

1) Collège des administrations de l'Etat :

Le Préfet ou son représentant

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,

Le Directeur de la Délégation Territoriale des Côtes d'Armor de l'Agence Régionale de la Santé ou son représentant.

2) Collège des exploitants :

KERVAL CENTRE ARMOR

M. Jean-Michel GEFFROY, titulaire, M. Jean-Paul LE VAILLANT, suppléant,

M. Marcel QUELEN, titulaire, M. Marcel SERANDOUR, suppléant.

Société PAPREC

M. Emmanuel ALLORENT JADAULT, Directeur Régional, titulaire,

M. Jean René SANNIER, Directeur d'usine, suppléant.

3) Collège des salariés :

M. Yohan LE MOINE, titulaire, M. Frédéric LE GOFF, suppléant

4) Collège des élus :

Commune de LANTIC :

M. Christian LE MAITRE, maire, titulaire,

Mme Sandrine OLLIVIER, adjointe au maire, suppléante.

Commune de TREGUIDEL :

M. André GUILLAUME, maire, titulaire,

M. Bernard HELARY, 2^{ème} adjoint, suppléant.

Commune de PLELO :

M. Jérémy MEURO, maire, titulaire,

M. Patrick BRIGANT, adjoint, suppléant.

5) Collège des associations de protection de l'environnement et collectif des riverains :

Association de recherche et de protection de l'environnement (A.R.P.E) des cantons de Châtelaudren et de Plouagat :

Mme Monique QUISTINIC, titulaire, M. Alain SEBILLE, président, suppléant.

Association « De la source à la mer » :

Mme Joëlle LE GUERN, présidente, titulaire, M. Michel LE BOLLOCH, suppléant.

Association « Glaz Natur » (anciennement COBEN) :

Mme Annie LE GUILLOUX, titulaire, Mme Isabelle CZAJA, suppléante.

Collectif des riverains :

M. Christian REBOUR, titulaire, Mme Christine LE FORESTIER, suppléante

6) Personnalités qualifiées :

Le président du conseil régional de Bretagne ou son représentant,

Le directeur départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor ou son représentant,

Le commandant du groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor ou son représentant

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé restent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes Cedex) dans un délai de deux mois à compter de la dernière publicité. Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site web www.telerecours.fr

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Brieuc, le

19 OCT. 2023

Le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,



David COCHU

